

DECHIFFREMENT

FM

67
JULIEN
LUCAS

LONDRES, le 21 Novembre 1949 à 21 heures 30
reçu le 22 à 23 heures 30

CE

N° 3215 à 3226

f. de EW

RESERVE

Je me réfère à votre télégramme 6099.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du memorandum adressé aux Gouvernements du Benelux et de l'Italie en vue de la formation d'un groupement régional de libération des échanges de marchandises, de capitaux et de services. Tout en me réservant de revenir après plus amples études sur la question de savoir si le Royaume Uni ^{le} quelque soit la nuance politique de son Gouvernement pourrait jamais accepter - sur les bases proposées - de faire partie d'un tel groupement comme l'espoir en est exprimé au paragraphe 14 du memorandum, je voudrais appeler l'attention dès maintenant de Votre Excellence sur l'éventualité de l'invitation à l'Allemagne Occidentale mentionnée au paragraphe 2 et reprise au paragraphe 15.

Cette éventualité ayant fait déjà l'objet de commentaires dans certains organes de la presse française et un (mot passé) ayant même interrogé Votre Excellence sur ce sujet, la curiosité du Foreign Office a été piquée.

Un de mes collaborateurs questionné à titre personnel a

DECHIFFREMENT

PM

-2-

répondu qu'il n'était pas informé . Mais tout différemment se présenterait l'affaire le jour où les Gouvernements (1 gr fx) ayant accepté d'adopter notre memorandum comme base de discussion j'aurais à le communiquer au Foreign Office . En prévision de cette démarche il me serait nécessaire de posséder des éclaircissements sur nos intentions .

Je n'aime pas en effet m'entendre rappeler que s'il nous est loisible de nous entretenir des affaires allemandes avec qui bon vous semble nous ne pouvons aussi longtemps qu'il existera une occupation et que la Grande-Bretagne sera comme la France une des puissances occupantes étudier avec des tiers sans discuter préalablement entre puissances occupantes des combinaisons qui impliquent une modification profonde du régime auquel l'Allemagne est actuellement soumise .

Il est vrai que Sir Stafford Cripps a donné l'approbation britannique au principe de la constitution d'ententes régionales au sein de l'O.E.C.E. mais il n'est pas certain qu'il eût alors envisagé l'éventualité de l'association de l'Allemagne Occidentale à pareil groupement .

Il faut en effet reconnaître, qu'on le veuille ou non, que cette association aurait très rapidement pour effet de bouleverser les assises fondamentales du contrôle tripartite notamment en ce qui concerne le statut d'occupation et le rôle de l'autorité de la Ruhr ; le moins que l'on puisse dire, c'est que des aména-

gements très importants devraient être apportés au régime d'occupation tel qu'il existe actuellement .

Or ces aménagements seront nécessairement subordonnés à une acceptation entre puissances occupantes; ils ne peuvent pas sortir d'une consultation entre une de ces puissances et 4 autres pays dont aucun n'a la qualité d'occupant et dont un en sa qualité d'ex-ennemi ne serait même pas partie à un futur traité de paix avec l'Allemagne .

Pour s'en tenir au stade actuel le Gouvernement britannique ne manquerait certainement pas de s'étonner qu'une question de cette importance se trouve soulevée en quelque sorte incidemment dans une lettre adressée le 14 Novembre à des puissances tierces alors que, à ma connaissance du moins, elle n'a pas été abordée dans les conversations à trois sur l'Allemagne qui se sont terminées le 11 .

Je ne serais même pas surpris que la démarche de Sir Edmond Hall Patch visée dans votre télégramme n° 6099 - 6102 sur la nécessité de coordonner l'action des délégations française et anglaise à l'O.E.C.E. en ce qui concerne le règlement des Affaires Allemandes n'eut en partie pour objet de nous rappeler d'une manière discrète que l'Angleterre n'entend pas se voir écarter d'un règlement allemand . Je ne pense pas qu'à cet égard il soit suffisant de dire que nous tiendrons le Foreign Office au courant .

Mon sentiment très net est au contraire que si nous voulons éviter de sérieux froissements à Londres et dans l'esprit même que

FM

-4-

définit dans sa dernière partie votre télégramme n° 6129 à 6135, il importe de prendre de sérieuses précautions dans la présentation qui sera faite aux Britanniques de l'aspect allemand de notre projet.

A cet effet il serait à mon avis indispensable, soit d'éliminer du memorandum de base toute référence à une éventuelle inclusion de l'Allemagne, la question devant être réservée pour un stade ultérieur, soit au moins d'introduire dans le paragraphe 15 une réserve sur la nécessité d'un accord préalable des trois puissances occupantes.

Faute de ces précautions, notre plan serait interprété ici comme tendant à profiter des difficultés actuelles de la Grande-Bretagne pour l'écarter du continent.

C'est une politique que l'on peut envisager à la condition d'être sûr d'avoir les moyens de la mener à bonne fin. Mais comme tel n'est pas notre but ni davantage notre intérêt, il me paraît essentiel d'éviter de nous donner sans raison les apparences de la poursuite ./.

M A S S I G L I

DIFFUSION

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL
M. PARODI
M. CLAPPIER
M. DE BOURBON BUSSET
DUPLICATA